

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN
LE JEUDI 26 JUILLET 2007
A L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE**

A.D. n° 2007-1463

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,
Le Maire de Castelsarrasin,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'arrivée du Tour de France à Castelsarrasin, le Jeudi 26 juillet prochain, il est nécessaire, par mesure de sécurité publique, de réglementer la circulation et le stationnement sur certaines voies,

A R R E T E N T :

Article 1er : Le Jeudi 26 juillet 2007, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits comme suit :

- de 0 H 00 à 24 H 00 :

→ RD 813/Avenue du Maréchal Juin (entre la Place Omer Sarraut et le carrefour de la RD 958.

- de 8 H 00 à 24 H 00 :

→ RD 45/Avenue du Mal Koenig (entre la rue de la Mouline et le rond point du Gravil),
→ RD 12/Avenue du Gal de Gaulle (entre le rond point du Gravil et la Place Garonne),
→ RD 813/Bd Marceau Faure (entre la Place Garonne et la Place Omer Sarraut).

- de 13 H 00 à 22 H 00 :

→ RD 45/Route de Belleperche (entre la RD 14 et la rue de la Mouline).

Article 2 : La signalisation réglementaire de déviation sera mise en place conjointement par les Services Techniques du Conseil Général et les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux emplacements des déviations.

Article 4 : Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Commandant de la C.R.S. 28, Monsieur le Commandant de Police de Castelsarrasin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Directeur Départemental des Postes, Monsieur le Directeur du Service Départemental des Transports, Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Départementale des Transporteurs Routiers de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds, Monsieur le Directeur de la Société Brinks et Service du S.M.U.R. – Urgences.

Fait à Castelsarrasin,
le 19 juillet 2007

Le Maire,

Fait à Montauban,
le 20 juillet 2007

Le Président,